



**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**PRENEZ AVIS QUE** les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés respectivement lors des séances du conseil municipal du 8 février et du 8 mars 2021, ont été approuvés le 14 juin 2021 par la directrice de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

- **Règlement (2021)-182** décrétant des travaux pour l'aménagement d'un Centre sportif ainsi qu'un emprunt de 4 700 000 \$ et une dépense de 9 700 000 \$ pour sa réalisation;
- **Règlement (2021)-183** décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation.

**DE PLUS**, à sa séance extraordinaire du 18 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement (2021)-185** établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca).

L'entrée en vigueur de ces règlements est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 23 juin 2021.

Claudine Fréchette  
Greffière